

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :11/07/2024

Date de convocation :05/07/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Eliane MURIGNEUX

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 03.07.24

OBJET : TRAVAUX REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE – APPROBATION AVENANT N° 1

Par délibération du 11/12/2023, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux de REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE pour un montant de 466 825.69 € HT.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de REHABILITATION DE GITES EXISTANTS ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE requièrent des réajustements suite à des travaux complémentaires nécessaire au bon déroulement de l'opération induisant des plus-values et moins-values

Ces travaux supplémentaires seront confiés aux entreprises retenues, par voie d'avenant sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique. Les modifications de contrat correspondent à des modifications non substantielles du marché initial. Elles n'introduisent pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue. L'équilibre économique du marché en faveur du titulaire n'est pas modifié d'une manière non prévue dans le marché initial. Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Le montant des avenants se décompose comme suit

Lot	Entreprise	Montant du marché HT	Avenant H.T.	Nouveau coût H.T
1	BRUNEL	107 500 €	- 6 961.17 €	100 538.83 €
2	PASSELEGUE	32 097.71 €	+ 1 255 €	33 352.71 €
3	SMC JOURNET	45 151 €	+ 1 443 €	46 594 €
4	FAYOLLE	13 248 €	+ 913	14 161 €
5	BLANC BARANGE	37 078.94 €	- 1 638.42 €	35 440.52 €

7	JOANNON	19 851.75 €	+ 240	20 091.75 €
8	COURBIERE	12 198.98 €	+ 1925.04	14 124.02 €
11	FAURE	45 655.32 €	+ 1664.34 €	47 319.66 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2024
Reçu en préfecture le 13/07/2024
Publié le
ID : 069-216900621-20240711-03_07_24-DE



Le montant cumulé des avenants au marché représente une diminution de 1 159.21 € HT, soit - 0.25 % du marché initial. Le nouveau montant du marché avec les avenants antérieurs cumulés est de 465 666.48 € HT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son accord à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

& après en avoir délibéré

À l'unanimité des membres présents

- 1° - **APPROUVE** Les avenants en plus-values et moins-values comme évoqué ci-dessus.
- 2° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants.
- 3° - **DIT** que les crédits sont ouverts à l'article 2131 du Budget de l'exercice en cours.
- 4° - **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER

